



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 juin 2006**

**Recrutement de deux agents contractuels au Service  
Communication**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006**

DELIBERATION D20060230

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Un poste d'attaché territorial « rédacteur en chef » du magazine Vivre à Niort est vacant au service Communication.

Malgré la recherche de candidats statutaires effectuée après déclaration de vacance de poste, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur ce poste.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité et les missions du service, il est proposé de recruter, sous contrat, le « rédacteur en chef » de vivre à Niort sur la base de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 7<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux. Cette rémunération prend en compte le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle de l'agent.

Par ailleurs, un poste d'attaché chargé de communication est vacant au service Communication.

Malgré la publicité effectuée pour pourvoir ce poste, aucune candidature statutaire n'a pu être retenue.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter sous contrat et pour une durée de 3 ans, le chargé de communication sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux. Cette rémunération tient compte de l'expérience et du niveau de diplôme de l'agent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les deux recrutements sous contrats définis ci-dessus, sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)